

Vendredi, 17 mars 1933.

Agissements de la police
italienne en Suisse.

Démarche à Rome.

V e r b ' a l .

(Voir le procès-verbal de la séance du 13 mars).

M. le chef du département politique donne lecture de l'aide-mémoire que M. Wagnière a remis à M. Suvich en février et qui énumère les griefs de la Suisse au sujet de l'espionnage pratiqué sur sol suisse par Firstermacher et consorts. Il ajoute que M. Mussolini doit recevoir cet après-midi M. Wagnière, qui a demandé à l'entretenir de cette affaire et qui insiste fortement pour obtenir l'autorisation de se rendre à cette audience. M. Motta apprécie vivement cette demande. Il corrige à ce propos une erreur de transmission au sujet du point 4 du projet de réponse de M. Suvich, où il est question de l'attitude ferme des autorités "italiennes", alors que le texte original parle des autorités "suisses".

M. le chef du département de justice et police tient à déclarer que les critiques qu'il a exprimées dans la dernière séance au sujet de la conduite de l'affaire visent non pas le département politique, ni notre ministre à Rome, dont l'activité a toute son approbation, mais uniquement les autorités italiennes. Il doute aujourd'hui encore qu'un entretien avec M. Mussolini puisse avoir un résultat qui donne satisfaction à l'opinion suisse. Plutôt que de s'engager dans cette voie, qui fermerait la porte à une protestation en bonne et due forme, il vaudrait mieux, en renonçant à l'entretien projeté, adresser maintenant au gouvernement italien une protestation qui confirmerait la démarche de M. Wagnière auprès de M. Suvich et compléterait l'aide-mémoire, où ne figure qu'un exposé des faits.



M. le chef du département des postes et des chemins de fer se prononce en faveur de la démarche projetée auprès de M. Mussolini. La protestation recommandée par M. Häberlin ne pourrait être faite que si M. Wagnière contremandait sa demande d'audience, ce qui lui donnerait un caractère de réelle gravité.

Conformément à la proposition du chef du département politique, le conseil d é c i d e de laisser M. Wagnière se rendre à l'audience de M. Mussolini.

Extrait du procès-verbal au département politique (chef et division des affaires étrangères) et au département de justice et police (chef) pour leur information.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

G. Jover